

# En Corse, 5 800 enfants vivent au sein d'une famille recomposée

Insee Flash Corse • n° 95 • janvier 2025

**En Corse, 5 800 enfants vivent au sein d'une famille recomposée. Parmi eux, la majorité vit avec un seul de ses parents biologiques. Il s'agit de leur mère dans sept cas sur dix. Les enfants en famille recomposée sont entourés de parents plus souvent confrontés aux situations de chômage, d'inactivité et de mal-logement que ceux en familles traditionnelles.**

Pour être au plus près des réalités des **familles**, le recensement de la population évolue. Ainsi, l'adaptation des questionnaires du recensement depuis 2018 offre de nouvelles possibilités. Son innovation permet d'identifier les familles **recomposées** qui apparaissent dorénavant comme une structure familiale à part entière.

En 2021, 63 000 enfants mineurs vivent au sein d'une famille en Corse. Ils représentent un cinquième de la population insulaire. Sur l'île, comme au niveau national, la majorité de ces enfants vit parmi une famille **traditionnelle**. Ainsi, 68 % des enfants mineurs vivent avec leurs deux parents et leurs éventuels frères et sœurs. Ensuite, 23 % des enfants vivent au sein d'une famille **monoparentale** avec un seul de leur parent, qui ne vit pas en couple.

## Un enfant sur onze vit en famille recomposée

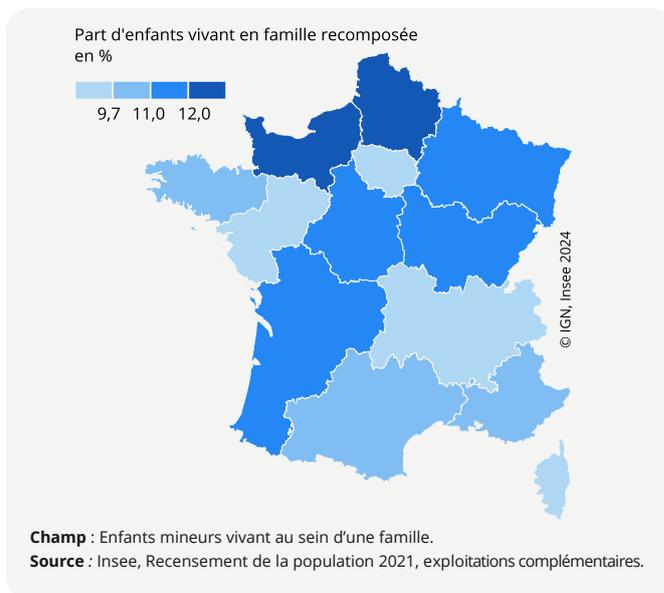
Dans la région, 5 800 enfants vivent au sein d'une famille recomposée, soit 9 % des enfants âgés de moins de 18 ans. Ils sont 11 % dans cette situation en moyenne nationale ▶ **figure 1**. Après l'Île-de-France, la Corse est la région où les mineurs vivent le moins fréquemment au sein d'une famille recomposée. À l'inverse, en Normandie et dans les Hauts-de-France, les jeunes vivent plus fréquemment dans ce type de structure familiale. Parmi les enfants en famille recomposée, trois sur dix sont issus de la nouvelle union et vivent avec leurs deux parents et leurs demi-frères ou demi-sœurs. Les autres (sept sur dix) sont issus d'une union antérieure. La Corse est la région où les enfants vivent le plus souvent avec un seul de leur parent. Ils sont 4 000 enfants insulaires à vivre avec un de leurs parents, un beau-parent et d'éventuels demi-frères et demi-sœurs.

La part d'enfants vivant avec un seul parent progresse avec l'âge de l'enfant, principalement en raison des divorces, séparations et reformations de couples. Au sein des familles recomposées, neuf enfants sur dix âgés entre 15 et 17 ans vivent avec un seul parent, alors qu'un enfant de moins de 3 ans sur quatre est dans cette situation.

## Dans les familles recomposées, l'enfant vivant avec un seul parent réside le plus souvent avec sa mère

En Corse, au sein des familles recomposées, la moitié des enfants vivent avec leur mère. Ils sont 19 % à habiter avec leur père et 31 %

## ► 1. Part d'enfants vivant en famille recomposée selon les régions métropolitaines



avec leurs deux parents ▶ **figure 2**.

Quand un enfant d'une famille recomposée vit avec un seul de ses parents, il s'agit de sa mère dans sept cas sur dix. En outre, 7 % des enfants mineurs vivant avec un seul parent sont en situation de garde alternée, c'est-à-dire qu'ils partagent de manière égale leur temps entre les deux domiciles de leurs parents séparés. La Corse est la région où les enfants sont le plus rarement en garde alternée, devant l'Île-de-France (11 %) et deux fois moins souvent qu'au niveau national.

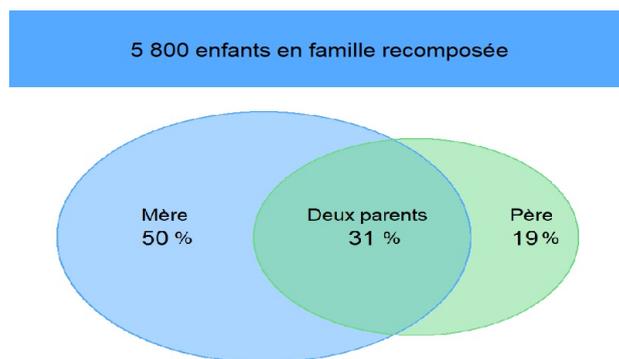
## Les enfants en famille recomposée ont plus souvent un parent au chômage ou inactif

Les enfants en famille recomposée sont plus souvent rattachés à une personne de référence au chômage ou inactive (12 % contre 14 % en France métropolitaine) que les enfants de familles

traditionnelles (8 %). Toutefois, ils sont moins exposés à cette situation que les enfants en famille monoparentale où un mineur sur quatre est rattaché à un chef de famille au chômage ou inactif. Cette difficulté à se porter sur le marché du travail peut s'expliquer par un plus faible niveau de diplôme. En effet, 54 % des enfants en famille recomposée vivent avec une **personne de référence** diplômée du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur, contre 62 % au sein des familles monoparentales et 56 % au sein des familles traditionnelles.

Par ailleurs, vivre dans un logement **suroccupé** est plus fréquent pour les enfants en famille recomposée que pour ceux au sein des familles traditionnelles (16 % contre 11 %). Toutefois, les enfants en famille monoparentale restent les plus concernés par la suroccupation puisque 21 % des enfants de ces familles sont dans cette situation ► **figure 3.** •

## ► 2. Répartition des enfants en famille recomposée selon le(s) parent(s) avec le(s)quel(s) ils vivent



**Note :** 31 % des enfants en famille recomposée vivent avec leur deux parents, ils sont issus de la nouvelle union.

**Champ :** Corse, enfants mineurs vivant en famille.

**Source :** Insee, Recensement de la population 2021, exploitations complémentaires.

Arnaud Luciani, Arnaud Huysen (Insee)

## ► 3. Conditions de logement des enfants selon le type de famille

Type de famille	Proportion d'enfants vivant dans un logement surpeuplé	Proportion d'enfants selon le statut d'occupation du logement					Ensemble
		Propriétaire	Locataire HLM	Locataire, hors HLM	Logé gratuitement		
Familles traditionnelles	11	50	9	36	5		100
Familles monoparentales	21	35	17	43	5		100
Familles recomposées	16	43	12	40	5		100
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>38</b>	<b>5</b>		<b>100</b>

**Lecture :** En 2021, 16 % des enfants en familles recomposées vivent dans un logement surpeuplé en Corse.

**Champ :** Corse, enfants mineurs vivant en famille.

**Source :** Insee, Recensement de la population 2021, exploitations complémentaires.

### ► Définitions

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement. On distingue les familles :

- **recomposées**, composées d'un couple d'adultes, mariés ou non, et d'au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints ;
- **traditionnelles**, composées d'un couple et dont tous les enfants du logement sont ceux du couple ;
- **monoparentales**, composée d'un parent qui vit avec ses enfants sans résider en couple.

La **personne de référence** de la famille est l'adulte de la famille qui est actif (en emploi ou au chômage) s'il est unique, sinon, c'est l'adulte le plus âgé de la famille.

Un logement est **suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à une norme d'occupation définie en fonction de la composition du ménage; par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces.

### ► Source

Cette étude s'appuie sur le recensement de la population 2021. Elle porte sur les enfants mineurs. Cela exclut les mineurs qui ne sont pas enfants d'une famille, car ils ne vivent pas en logement ordinaire, ne vivent pas avec leurs parents ou sont eux-mêmes à la tête d'une famille. En 2021, 800 mineurs sont dans une de ces situations sur l'île. Les enfants dont les parents sont séparés sont rattachés au logement où ils passent le plus de temps. En cas d'égalité (garde alternée), ils sont rattachés au logement du parent où ils ont passé une nuit de référence donnée afin d'éviter de les compter deux fois.

### ► Pour en savoir plus

- **Pora P.**, « En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents », Insee Première n° 2032, janvier 2025.
- **Costa-Bereni L., Huysen A.**, « En Corse, 28 000 personnes vivent dans un logement trop petit », Insee Flash Corse n° 89, juillet 2024.
- **Costa-Bereni L., Huysen A.**, « En Corse, un enfant sur quatre vit au sein d'une famille pauvre », Insee Flash Corse n° 88, avril 2024.

